

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 430 accordant une permission d'absence d'un mois

n° 430

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 650 du 8 août 1945 fixant le tarif des allocations à accorder aux anciens employés de l'administration : Vu la décision n° 521 du 3 juillet 1945 accordant une allocation viagère de 1.500 francs l'an à Abdi Hersi, orphelin

Vu la demande en date du 12 avril 1948 de l'intéressé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une allocation viagère de quatre mille huit cents francs (1,500 francs) pour une période de trois ans est accordé à Abdi Hersi orphelin age de 12 ans fils. de Hersi Djma ex-police décede le 5 aout 1944. Art 2, —La présente décision, qui aura effet pour compter du 1 janvier 1948 sera publie et communique ou besoin sera.

Le GouverneurP.

H SIRIEX